Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 026-212600068-20250616-DELIB_2025_27-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**de la Commune d'ALLEX**

**N° 2025_27**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 18 |

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'envoi en Préfecture
19 juin 2025

Date d'affichage
23 juin 2025

| RESULTAT DU VOTE | | |
|---|---|---|
| Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 0 | 0 |

**Séance du 16 juin 2025**

Le lundi 16 juin 2025 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

**Etaient présents :**
Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Laurent AUBRET
**Etaient excusé(e)s :** Jocelyne CASTON (procuration à Gérard CROZIER), Éric WAGON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), François DE SAINT VICTOR (procuration à Rodrigue ROUBY), Virginie PUGLIESE, Emilie BESSON (procuration à Sylvie VACHON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET, Semya WATBLED

Secrétaire de séance : Line NAUD

# Finances

## Modification du plan de financement du projet de rénovation/extension des vestiaires du stade de football

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** le Code de la Commande Publique,
**Vu** la délibération du 29 juin 2020 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relatifs aux travaux, fournitures et services jusqu'à concurrence de 180 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant initial du contrat supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
**Vu** la délibération n°2024-23 du Conseil municipal en date du 03 Juin 2024 portant lancement de l'opération de rénovation/extension des vestiaires du stade de Football municipal et demande de subvention,
Vu la délibération n°2025- portant modification du plan de financement de l'opération en question,
**Considérant** la nécessité de procéder à la modification du plan de financement à l'issue de l'avant-projet détaillé de l'opération en question,
**Considérant** la nécessité de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des partenaires financiers que sont l'Etat, la Région AURA et le Département de la Drôme,

Par délibération suscitée en date du 03 Juin 2024, le Conseil municipal de la Commune d'Allex a validé le lancement de l'opération ainsi qu'un plan de financement prévisionnel qu'il convient à ce jour de réviser, dans le cadre de la validation de l'avant-projet détaillé relatif au projet de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de Football.

Le nouveau plan prévisionnel proposé est donc le suivant :

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 026-212600068-20250616-DELIB_2025_27-DE

| Dépenses prévisionnelles (HT) | | Recettes prévisionnelles | | Taux |
|---|---|---|---|---|
| Honoraires MOE | 35 295,22 € | Etat (DETR) | 68 350,00 € | 19.8% |
| Diagnostic amiante | 700,00 € | Région AURA | 55 000,00 € | 15.9% |
| Etude de sol G2AVP | 2 100,00 € | Département Drôme | 68 350,00 € | 19.8% |
| Mission contrôle technique | 3 100,00 € | CCVD | 17 245,50 € | 5% |
| Mission CSPS | 1 865,32 € | **Total ressources publiques** | **208 945,50 €** | **60,5%** |
| Travaux de rénovation extension vestiaires stade de Football | 301 860,00 € | Autofinancement | 136 903,02€ | 39,5% |
| **Coût total prévisionnel HT** | **345 848,52 €** | **Total ressources prévisionnelles** | **345 848,52 €** | **100%** |

Il est donc proposé d'actualiser le plan de financement et de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Drôme en fonction des éléments présentés ci-dessus, dans le cadre de la réalisation de cette opération structurante pour la Commune d'Allex.

**Après délibération, le Conseil municipal décide :**

- **De** modifier la délibération n°2025- portant lancement de l'opération et approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération relative à la rénovation/extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Allex,
- **D'approuver** le nouveau plan de financement, tel que présenté au sein de la délibération, étant précisé que les crédits sont prévus au sein du Budget principal M57 – article 2313,
- **D'autoriser** le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des différents partenaires financiers,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Mme Line NAUD**
Secrétaire de séance

**M. Gérard CROZIER**
Le Maire

MAIRIE D'ALLEX DRÔME

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dotes suivantes :
- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.
Le tribunal administratif peut être saisi via l'application" Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'outre des échéances suivantes :
- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.